

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9

DELIBERATION N° 40-2016

Séance du mardi 30 août 2016

L'an deux mille seize et le mardi 30 août 2016 à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 août 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS, Jean-Pierre, M. FAURE Jean-Claude, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

**Absent non excusé :** Jean-Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** Roger MARTIN

**Objet :** Règlement cantine et garderie

Le Maire donne lecture à l'assemblée du règlement intérieur de la cantine et de la garderie.

Il propose aux membres présents de bien vouloir l'approuver.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le règlement intérieur de la cantine et de la garderie,
- donne pouvoir au Maire de le faire appliquer dès la rentrée scolaire 2016-2017.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 30 août 2016

Le Maire

Rémi COSTORIER

